

DELIBERATION N° 84/01-04 : CLASSES DE MER : INDEMNITE AUX INSTITUTEURS/ANNEE  
SCOLAIRE 1983/1984

Sur proposition de Monsieur SQUILLACE, Conseiller Municipal chargé des Affaires Scolaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une indemnité de 840 F 00 à Madame ROLLINGER et Mademoiselle GOLDBRONN, institutrices, ou leurs remplaçantes, qui vont assurer le fonctionnement de la classe de découverte qui se déroulera au Centre Permanent de Classe de mer "Les Roches Jaunes" SAINT-SAMSON - 29228 PLOUGASNOU, du 25 Avril au 9 Mai 1984, pour les élèves d'une classe de CE1 et d'une classe mixte CE1-CE2 de l'Ecole primaire Pierre Loti, afin de compenser les frais découlant de cette charge supplémentaire.